



**Prévention des risques liés à l'amiante
Encadrement technique
Sous-section 4**

**Amiante
Sous-section 4**

1/2

DUREE

5 jours - 35 heures.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Identifier les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- Définir les procédures adaptées aux interventions
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source
- Rédiger un mode opératoire sur la base des résultats de l'évaluation des risques, s'intégrant selon les cas dans un plan de prévention ou un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) et le faire appliquer

PUBLIC CONCERNE

Employeur ou personnel ayant une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

EFFECTIF

Minimum : 2 Maximum : 8

PRE-REQUIS

- Etre majeur.
- Maitriser la langue française.
- Avoir un certificat médical d'aptitude au port du masque, de moins de 12 mois.

PEDAGOGIE

Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques :

- Supports de cours, films.
 - Plateforme pédagogique pour les exercices pratiques.
- Livret remis à chaque stagiaire.

FORMATEUR

Formateur titulaire du diplôme de monitorat « Risques liés à l'exposition à l'amiante sous-section 4 – arrêté du 23 février 2012 ».

METHODE D'EVALUATION

Une évaluation est assurée tout au long du stage.

Un contrôle final est effectué à la fin du stage afin de valider la capacité du stagiaire à accomplir les tâches qui lui sont confiées, en sécurité.

VALIDATION

Une attestation de formation est transmise à l'employeur.

RECYCLAGE

3 ans.



**Prévention des risques liés à l'amiante
Encadrement technique
Sous-section 4**

**Amiante
Sous-section 4**

2/2

PROGRAMME

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante.
- Effets sur la santé.
- Analyse des textes en vigueur ; réglementation du travail, réglementation de la santé publique, réglementation de l'environnement.
- Acteurs de la prévention.
- Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante ; localisation, identification.
- Opérations pouvant entraîner une exposition aux fibres d'amiante.
- Diagnostics et repérages avant travaux.
- Dossier technique amiante (DTA).
- Evaluation des risques.
- Choix des techniques d'intervention.
- Techniques de captage des poussières.
- Gestion des déchets.
- Méthodes de travail et procédures adaptées à la protection des opérateurs et de l'environnement.
- Equipements de protection collective, critères de choix et suivi.
- Equipements de protection individuelle : contrôle, utilisation, limites, entretien.
- Etablissement des notices de poste et des modes opératoires.
- Transmission des informations et des instructions aux opérateurs.
- Traçabilité des opérations.
- Conduite à tenir en cas de découverte d'amiante, de situations d'urgence, de situations anormales.
- Mises en situation sur plateforme pédagogique.
- Test théorique et pratique de validation des acquis et corrigé.

Travaux pratiques sur plateforme pédagogique : 25% du temps de formation.

DOCUMENT DE REFERENCE

Arrêté du 23 février 2012.